

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 43

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de M. Ugalde

OBJET : POLITIQUE LINGUISTIQUE – Association Mintzalasai - Attribution d'une subvention exceptionnelle.

L'association Mintzalasai, initialement composée uniquement d'associations biarrotes, a évolué en une fédération d'associations œuvrant en faveur de la langue basque à l'échelle du territoire du BAB. La présidence y est collégiale et composée d'un président issu de chacune des trois villes qui le composent.

Dans le souci de développer des opportunités d'usage de la langue basque dans l'espace social et conformément aux objectifs définis dans le cadre du plan langue basque, la Ville de Bayonne a développé un partenariat initié en 2017 avec cette association et son festival éponyme, qui se déroule chaque année en septembre.

Dans le cadre de ses projets, l'association a développé un projet de site (www.mintzalasai.eus) qui répond en grande partie à divers objectifs du plan municipal langue basque, à savoir :

- un agenda des activités en langue basque proposées à l'échelle du BAB ;
- un fil d'actualité qui permet aux usagers du site d'être automatiquement informés des dernières actualités ;
- une carte interactive de l'offre de services en langue basque (pratique et usage, enseignement et apprentissage,...) mise à jour régulièrement.

Dans la mesure où la Ville cible également l'objectif de communiquer sur les activités en langue basque, elle considère cette initiative avec beaucoup d'intérêt et souhaite aider l'association Mintzalasai dans le développement de son site.

Par conséquent, au regard des éléments précédemment cités, il est demandé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 800 € à l'association Mintzalasai destinée à l'évolution de son site Internet.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne